

6-5-1 PROTECTION DES CRÉATIONS INDIVIDUELLES

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
WEBOGRAPHIE	3

L'organisme public reconnaît les créations intellectuelles individuelles des personnels sans distinction de niveau et s'engage à citer les contributeurs à un projet
Objectif : Permettre d'être créatif et productif et de jouir du respect de soi-même (Iso 26000 article 6.4.7.1)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- Définir les droits et devoirs des salariés
- Créer et faire respecter une charte informatique : reconnaître la source des documents, respecter les contributions de chacun, citer les auteurs
- Mettre en place un poste de Correspondant *CNIL*

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Existence d'une charte informatique
- Existence d'un processus d'alerte sur les dysfonctionnements (ex : dans les habilitations)

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- Communication
- Correspondant informatique et libertés
- Personnels
- RH
- Service informatique
- Service juridique

LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES



 [RapportORSE_Usages_des_TIC_et_RSE_juin2009.pdf](#)

Le guide pour les employeurs et les salariés [p.3]

Le guide du CIL [p.3]

WEBOGRAPHIE

Le guide pour les employeurs et les salariés :

http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/Guide_employeurs_salaries.pdf

Le guide du CIL :

http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/CNIL_Guide_correspondants.pdf